

LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes. 3 fr. 00
Réclames 0 fr. 50
Faits divers 1 fr. 00

Les incidents de St-Pierre et Miquelon

Le courrier du 25 février nous a apporté le compte rendu officiel de la double interpellation adressée, le vendredi, 5 février dernier, au Ministre des Colonies, par M. Guernier d'une part, par M. Suchetet et Denys Cochin d'autre part, au sujet de la manifestation du 16 novembre 1908.

En voici le résumé aussi fidèle que possible :

À tout Seigneur tout honneur

M. Guernier a la parole: il rappelle les faits qui se sont passés à St-Pierre et Miquelon. Un refus d'autorisation d'ouverture d'une école d'enseignement primaire et secondaire a été la cause accidentelle d'une manifestation au cours de laquelle le drapeau américain a été arboré.

Le motif de ce refus d'autorisation ?...

C'est la faute... à la VIGIE !

Un article de « La Vigie » avait annoncé l'ouverture du Collège St-Christophe pour le mois de septembre. On s'y proposait de battre en brèche les écoles laïques avec des ressources... américaines : d'où refus de la part de l'administrateur; mais l'école ayant été ouverte malgré cette défense, les instituteurs sont assignés devant le tribunal, et c'est le jour où ils devaient comparaître qu'a eu lieu la manifestation.

Bravo pour la Chambre de Commerce

La population n'est pas cependant séparatiste; il n'en veut comme preuve que l'admirable et très juste protestation de la Chambre de Commerce de la Colonie contre cette manifestation que la grande majorité de la population a réprouvée avec elle.

Incident du drapeau Américain

Mais alors comment expliquer l'incident du drapeau Américain ?

C'est qu'une certaine presse menaçait depuis longtemps de ce mouvement séparatiste et lors de l'élection du Délégué au Conseil Supérieur des Colonies, un journal breveté avait annoncé qu'on voterait en masse pour Roosevelt. Depuis lors d'autres

nouvelles non moins fausses ont été adressées aux journaux sur le même sujet. Elles étaient lancées par des bluffeurs dans le but d'impressionner l'opinion publique et sans doute aussi d'intimider le gouvernement. Heureusement, un tollé général a réprouvé partout la manifestation.

Qua fera, le Ministre

Qu'entend faire le Ministre des Colonies pour éviter le retour de pareilles agitations. La Colonie de St-Pierre et Miquelon est douloureusement éprouvée depuis quelques années, et la misère est parfois mauvaise conseillère. Il faut donc assurer l'avenir de cette malheureuse Colonie en dehors de ces misérables questions séparatistes et c'est pourquoi l'orateur a cru devoir attirer l'attention du gouvernement sur les mesures à prendre à cet égard.

M. Suchetet renonce à son interpellation.

M. Suchetet, ayant, dit-il, des raisons sérieuses de croire que les choses s'arrangeront et que l'autorisation d'ouvrir une école libre sera bientôt donnée renonce à son interpellation.

M. Denys Cochin.

M. Denys Cochin, déclare s'associer aux paroles de M. Guernier qui a déclaré que les habitants de St-Pierre étaient de bons Français. Quand au mouvement séparatiste, il n'existe pas et personne ne peut être accusé d'avoir organisé une conspiration dans ce sens.

Ce que veulent les St-Pierrais

Mais si les St-Pierrais sont des patriotes ils sont aussi de bons catholiques et comme tels ils réclament la liberté religieuse et, en ce moment surtout, la liberté des pères de famille.

Ils ne l'ont pas, en effet, la Colonie étant régie par des décrets impériaux qui n'admettent pas la liberté d'enseignement. A cette « tyrannie paternelle » dit-il, on a seulement ajouté des menaces et des sanctions.

Les responsables

La manifestation a été vive, sans doute, mais non antipatriotique: la population voulait la liberté comme en Amérique et, dans son intention, le drapeau américain

en était l'emblème. La responsabilité de cet acte retombe donc tout entière sur ceux qui ont rendu la vie impossible aux habitants de St-Pierre, et l'orateur espère que le Ministre révoquera son arrêté.

*Réponse du Ministre**Les St-Pierrais ne sont pas raisonnables.*

M. Milliès-Lacroix, Ministre des Colonies, répond que, contrairement à ce qu'on a dit, la Colonie de St-Pierre et Miquelon « jouit d'un régime très libéral ».

On y a bien supprimé, il est vrai, le Conseil général qui existe dans toutes les autres colonies, mais on l'a remplacé par un Conseil d'administration, ce qui est bien préférable. Enfin chacune des trois îles dont se compose la Colonie a encore la liberté d'élire un Conseil municipal de son choix. De quoi ces braves colons se plaignent-ils ?

Chacun son tour !

En ce qui concerne l'enseignement, celui-ci fut exclusivement Congréganiste jusqu'en 1902. Et c'est là, à son avis, une raison suffisante pour refuser l'ouverture d'une nouvelle école confessionnelle, d'autant plus que ceux qui arborent aujourd'hui le drapeau de la liberté sont « ceux-là même qui en 1903 n'ont pas voulu permettre à deux honorables citoyens d'exercer leur profession d'instituteurs parce qu'ils étaient mariés civilement selon les lois de la République. »

La famille Légasse

Du reste, en ce moment à St-Pierre toute la population est favorable à l'école laïque qui n'est combattue que par une famille toute puissante: la famille Légasse.

Aussi, malgré toutes les instances faites auprès de lui par M. Légasse, administrateur de la Morue Française et délégué de la Colonie, s'est-il opposé jusqu'ici à l'ouverture d'une école libre qui en réalité serait une école congréganiste.

Un Ministre bien informé

Il a pris cette décision à la suite d'une information très grave de l'Administrateur de la Colonie, l'assurant que « l'ouverture d'une école publique à caractère confessionnel serait très dangereuse pour la paix »



publique, qu'elle nuirait à l'unité qu'il est indispensable de maintenir dans cette colonie au moment surtout où elle est victime d'une crise financière et économique redoutable».

Devant de semblables raisons, le Ministre, pouvait-il hésiter à faire ce qu'il a fait?

Non évidemment et comme le décret de 1903 ne contenait pas de sanctions, il s'est empressé de combler cette lacune, par celui du mois d'août dernier.

Il sait tout

Du reste, l'exécution de ce décret n'a pas rencontré de difficultés du côté de la population, c'est de Paris, il *le sait* qu'est parti l'ordre d'ouvrir les écoles, et ce doit être, très probablement aussi, de Paris que la résistance a été organisée. Quant à la population elle n'y était pour rien et n'aurait même pas songé à manifester, si on ne l'y avait poussée.

À bas les Juifs

Le drapeau Américain fut arboré à la suite de la condamnation des instituteurs à 4000 francs d'amende chacun. Les manifestants se rendirent d'abord devant la demeure du Consul américain puis se dirigèrent vers les écoles publiques. Fait à noter : en passant devant la maison d'un *ancien* magistrat on a crié : *A bas le Juif!* parce qu'il était protestant.

L'amiral Aube

Au sujet du navire de guerre «Amiral Aube» il l'a envoyé à St-Pierre et Miquelon pour montrer nos couleurs nationales à ceux qui semblaient les avoir oubliées et aussi pour doubler l'autorité morale de l'administration.

Le nouvel administrateur prit passage à bord emportant l'ordre «d'user de bienveillance, de faire preuve de sagesse et de ramener par de bons conseils la population égarée».

Le Ministre a l'œil

Il termine en disant qu'une instruction est ouverte contre les instigateurs qui se cachent, car il faut que ceux-ci sachent que le Gouvernement a l'œil sur eux.

Monsieur Lefas

M. Lefas succède au Ministre et dit qu'il est impossible de ne pas écouter les doléances de la population de St-Pierre qui a été sacrifiée il y a quelque temps, aux intérêts généraux de la mère-patrie et qui est malheureuse matériellement. Il ne faut pas surtout ajouter à cette misère matérielle une misère morale. Il y a là un rocher indispensable à notre flotte; il ne faut pas l'abandonner.

Régime d'exception

Cet îlot n'est peuplé que de citoyens français, et par suite leur régime devrait être un régime français. Or, ce régime, on ne le leur applique qu'à moitié, en évitant de leur appliquer les lois libérales, c'est ainsi qu'on a oublié de promulguer la loi de 1886 qui est la base de notre enseignement primaire, il importe de réparer cet oubli par un décret.

Responsabilité du Ministre

On a cru qu'on se diminuerait en donnant raison aux habitants quand ils avaient raison; plutôt que de leur donner satisfaction on a préféré leur envoyer un navire avec des canons et occasionner la perte de sept marins qui se sont noyés à St-Pierre.

Le Ministre a encouru une grave responsabilité. Si encore tout se terminait par un accord? L'orateur le souhaite en terminant.

Ordre du jour.

Quelques députés prennent encore la parole, entre autres MM. Suchetet, Dior et Jaurès, puis le Président fait connaître un ordre du jour émanant de MM. Guernier et de Kerguezec et ainsi conçu.

«La Chambre, réprouvant la regrettable manifestation qui, contrairement aux sentiments de la population, s'est produite le 16 novembre à St-Pierre et Miquelon, approuve les déclarations du Gouvernement et confiante en lui pour entreprendre et assurer les réformes économiques indispensables à l'avenir de cette Colonie passé à l'ordre du jour».

La Chambre, sauf une trentaine de voix, vota cet ordre du jour, c'est-à-dire que les partisans et les adversaires des écoles ont tous voté ensemble, le Ministre ayant promis avant la séance à plusieurs députés qu'il autoriserait l'ouverture du Collège St Christophe.

La question des Ecoles devant le Parlement

Nos lecteurs ont pu, par le simple exposé ci-dessus, se faire une idée à peu près exacte de ce qui a été dit, à la Chambre des députés, au sujet de la manifestation du 16 novembre dernier et de la question des écoles libres à St-Pierre.

L'impression qui s'en dégage n'est pas, il faut bien l'avouer, des plus satisfaisantes.

M. Guernier qui a interpellé d'accord avec le Ministre des Colonies, s'est surtout attaché à faire ressortir ceci :

1^o Que la manifestation en question n'avait rien du mouvement séparatiste auquel elle avait fait penser et croire tout d'abord.

2^o Que cette manifestation avait été, du reste, aussitôt blâmée et désapprouvée par la grande majorité de la population dont la Chambre de Commerce de St-Pierre s'est fait l'écho.

3^o Qu'à son avis, il fallait y voir tout au plus l'expression d'un mécontentement, ayant moins pour cause le refus d'ouverture des écoles que la mauvaise situation économique du pays.

M. Milliès-Lacroix a renchéri encore en disant que non seulement la majorité de la population a désapprouvé la manifestation mais qu'elle est même favorable aux écoles laïques.

Seule, une famille, la famille Légasse veut une école libre qui en réalité serait une école congréganiste.

C'est la grande raison pour laquelle il

s'est opposé jusqu'ici à l'ouverture de cette école qui, suivant une information de son administrateur, «serait encore très dangereuse pour la paix publique et nuisible à l'unité qu'il est indispensable de maintenir en ce moment dans la Colonie».

A son avis, la manifestation du 16 novembre n'a eu rien de spontané, elle a été organisée à l'avance sur l'instigation de meneurs habitant Paris et contre lesquels il a fait ouvrir une instruction.

Un point, c'est tout.

Nous nous attendions évidemment à autre chose.

Quel a été en effet la véritable cause de cette manifestation dont on gardera longtemps le souvenir dans tout St-Pierre?

Uniquement l'irritation causée à la grande majorité de la population par l'interdiction arbitrairement faite, à des instituteurs laïques et non congréganistes d'ouvrir une école libre à St-Pierre.

Dès lors le champ de la discussion devait sembler-t-il être le régime scolaire spécial appliquée à notre Colonie tenue, par rigueur spéciale en dehors de l'application de la loi de 1886, à laquelle sont soumises, avec la Métropole la plupart des colonies Françaises.

Et c'est en effet sur ce terrain que MM. Denys Cochin et Lefas ont essayé mais en vain d'amener le Ministre à s'expliquer.

«Que le Gouvernement de la République, ont-ils dit, en substance applique aux îles St-Pierre et Miquelon la loi scolaire de 1886 dont on a oublié jusqu'ici de la faire bénéficier; qu'il applique à ces bons Français, qui habitent ces îles, le régime français et tout y rentrera dans l'ordre, car alors, les pères de famille y jouiront du droit qu'ils réclament et dont jouissent jusqu'à présent encore, leurs frères de la Métropole, d'envoyer leurs enfants à l'école de leur choix; et la pensée ne leur viendra plus d'envier les fils de la libre Amérique.

Voilà ce qu'ont dit MM. Cochin et Lefas, et ils avaient raison, car c'est bien cela, et cela seul, que nous avons réclamé le 16 novembre dernier, que nous réclamons aujourd'hui et que nous réclamerons encore demain s'il le faut, à savoir, la liberté ou plutôt le droit d'envoyer nos enfants à l'école de notre choix.

Quant à la situation économique dont a parlé M. Guernier, sans doute cette situation est douloureuse et l'abandon où la mère-Patrie nous a laissés jusqu'ici n'a pas été sans nous inquiéter et nous mécontenter; mais enfin cette dernière considération a été tout à fait étrangère à la manifestation du 16 novembre, manifestation qui a été il est vrai, désapprouvée par la Chambre de Commerce constituant l'infime minorité dont a parlé également M. Guernier, mais non par la majorité de la population, parce que encore une fois, cette manifestation, ainsi qu'on l'a formellement reconnu à la Chambre, n'avait rien d'antipatriotique et de séparatiste.

Conclusion qui s'impose :

On a bien voulu reconnaître que nous sommes de bons Français, mais en continu et l'on continuera longtemps encore sans doute, à nous traiter comme des parias.

Il faut que l'on sache que, cette fois, notre patience est à bout.

**

Et maintenant qu'il nous soit permis d'adresser ici, tant en notre nom qu'au nom de la population St-Pierraise, qui certainement nous saura gré de nous faire son interprète en la circonstance, nos sincères remerciements à MM. Denys Cechin, Souchet, Lefas et autres députés qui ont bien voulu se faire les défenseurs de nos écoles et de nos droits devant le Parlement français.

Les incidents de Saint-Pierre et la Presse française.

A la suite des interpellations faites à la Chambre sur les incidents de St-Pierre et Miquelon, la Presse métropolitaine et même provinciale ne pouvait manquer à son tour d'y revenir et de les commenter à nouveau. Bien rares sont sans doute les journaux qui n'en ont pas parlé et parmi ceux que nous avons eu sous les yeux, il n'en est aucun qui, tout en regrettant l'incident du drapeau Américain ne nous ait excusés ou même qui ne nous ait donné tout à fait raison.

Voici du reste ce qu'en pense *L'Aurore* le journal de M. Clémenceau, Président du Conseil des Ministres, dans son numéro du 6 février 1909.

Coloniaux.

Il fut question hier, à la Chambre, des colonies. A vrai dire, il s'agissait d'une des plus petites et des plus pauvres parmi nos possessions, de St-Pierre et Miquelon. Nous n'avons pas l'intention d'examiner le sujet même du débat. D'honorables députés sont venus affirmer que le gouvernement avait eu la main rude, et qu'il avait appliqué des lois votées par le Parlement français avec une maladresse qu'il eût été sans doute possible d'éviter ou d'atténuer.

Le Ministre, c'était son rôle, a représenté les fauteurs de désordres comme un petit groupe d'opposants systématiques, qui avaient peu à peu évolué d'une hostilité contre certaines lois à une hostilité contre la France elle-même, puisqu'ils avaient promené dans les rues et déployé devant les édifices publics le drapeau américain.

Ce dernier trait ne manque pas d'importance et il n'est sans doute pas mauvais de se demander pourquoi et comment des Français en sont venus à une manifestation qui heurte le sentiment national dans ce qu'il a de plus respectable. Car, notons le bien, il s'agit de Français, et non point

d'une race quelconque, plus ou moins civilisée, soumise à notre pays par le hasard d'une conquête. Ces actes qui seraient excusables de la part d'indigènes qui ont été autrefois nos ennemis, prennent donc une gravité toute nouvelle, puisqu'ils sont le fait de nos concitoyens eux-mêmes; et on a peine à les comprendre.

Nous n'avons pas le dessein d'atténuer leur erreur. Mais essayons pourtant, pour être juste, de pénétrer un peu dans les âmes de ces hommes qui vivent dans des conditions si différentes de nous que nous nous représentons malaisément ce qu'ils pensent.

Ils n'ont jamais connu la mère patrie, c'est à peine si de temps en temps quelques délégués prennent le paquebot pour instruire le Ministre de l'existence d'une colonie de St-Pierre et Miquelon.

La sollicitude de la métropole ne se manifeste à eux que par la promulgation des lois.

De temps en temps une affiche est apposée devant l'édifice qui abrite l'administrateur, elle leur fait connaître que la Chambre française, là-bas, très loin d'eux, a réformé la législation de l'enseignement, ou voté une loi sur les syndicats, ou réalisé la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Disons ici que, par une étrange anomalie, ils ne sont en aucune manière représentés au Parlement français. Ils sont là près de cinq mille citoyens de la République française, qui sont soumis à un régime purement impérialiste, puisqu'ils n'ont aucun moyen de porter leurs doléances devant les représentants de la nation. Il faut que, par des relations personnelles, par des chemins détournés, ils trouvent moyen d'intéresser à leur cause des députés d'autres régions, pour que leur voix soit entendue. Les nègres des Antilles, quand surgit une de ces discussions locales qu'ils régulent si volontiers à coups de revolver, ont au moins des mandataires réguliers qui viennent prendre leur défense, avec l'énergie que l'on sait. Les Français de St-Pierre et Miquelon, moins favorisés, n'en ont pas.

Et qu'on ne vienne pas dire ici que leur nombre est trop restreint. D'autres colonies, qui ne sont pas peuplées davantage sont représentées aux deux Chambres. Et, du reste, en dehors du chiffre même de la population, il y a des intérêts considérables attachés à la colonie. M. Milliès-Lacroix, lui-même, le sait et l'a dit: ces possessions forment un point d'attache indispensable pour nos flottes de pêche, et qui sera peut-être un jour fort utile pour nos flottes de guerre. Ces intérêts seraient, eux, en tout cas, suffisants pour justifier la présence, au Parlement, d'un délégué appelé à les représenter.

Voilà donc une première constatation: nos concitoyens de St-Pierre et Miquelon se trouvent appelés à appliquer des lois à la rédaction desquelles ils n'ont eu aucune possibilité de collaborer, auxquelles ils n'ont même pu faire aucune opposition. La métropole se manifeste à eux par des ordres impératifs qui résument les décisions des assemblées dont ils sont exclus.

Par contre, les impôts pèsent lourdement sur ces familles pauvres qui ne vivent que de la pêche; un interpellateur disait hier que les frais du service postal, seuls, s'élevaient à cent mille francs par an qui venaient grever la colonie. Si l'on compte une moyenne de quatre habitants par foyer,

cela fait, par foyer et par an, quatre-vingt francs, sans compter les autres charges. Ces chiffres sont contestés; mais ils sont dans tous cas fort élevés et constituent une véritable oppression fiscale.

Ainsi donc, la métropole se montre à eux sous diverses formes: la puissance qui commande sans avoir à justifier ses ordres; et la puissance qui force à payer. En outre, par un illogisme bizarre, toutes les lois ne sont pas promulguées à St-Pierre et Miquelon, mais seulement certaines. C'est ainsi que les dernières lois visant l'enseignement y sont mises en vigueur sans cependant que les habitants soient à même de jouir des bienfaits de la loi de 1836. Ils connaissent les lois restrictives, mais ignorent les lois humanitaires et libératrices.

Ajoutons (et c'est ici que cet exemple peut être valable pour toutes les colonies) ajoutons que, séparés de la collectivité, à l'écart de tout mouvement d'idées, ils ne se rendent pas un compte exact des évolutions qui, dans la mère patrie, expliquent et justifient des opinions nouvelles et les lois qui en résultent. Comment pourraient-ils comprendre le péril que certaines propagandes font courir à la République, eux qui n'ont connu ni propagande, ni République, puisqu'ils sont gouvernés par un régime de pouvoir absolu? Comment se rendraient-ils compte des mesures nécessitées par l'affranchissement de la pensée humaine, mesures qui doivent sauvegarder la liberté de l'enfant, puisque ces questions ne se sont jamais posées dans leur petite communauté de pêcheurs naïfs et simples?

En vérité, tout concourt à leur mériter l'indulgence du gouvernement. Au lieu de parler de sanctions et de répressions, le ministère ferait beaucoup mieux de faire son *mea culpa*, et la Chambre devrait l'inviter à rendre son administration plus intelligente et plus libérale. Alors les malheureux Français de St-Pierre et Miquelon changeront d'opinions à l'égard d'une métropole dont, jusqu'ici, ils n'ont senti que le joug. Et ils cesseront de jeter des regards d'envie sur la condition des citoyens américains ou des coloniaux anglais. Jusque là, on ne saurait leur faire un grand crime de manifester ces sentiments.

Jules SAUERWEIN.

Ce qu'en pense le "Gil Blas".

On interroge.

Les habitants de St-Pierre et Miquelon ont une habitude singulière: quand ils ne sont pas contents, ils arborent le drapeau américain.

La question est de savoir si cette manifestation signifie que les braves habitants de St-Pierre et Miquelon veulent devenir citoyens américains.

C'est à discuter ce point très grave qu'a été employée l'après-midi d'hier.

Il y a quelques mois, les colons arborent le drapeau américain parce qu'on ne leur permettait pas d'ouvrir une école libre.

Aussitôt des esprits malveillants crièrent au séparatisme, et accusèrent les congrégations de pousser au démembrément de la France.

Mais ce cri n'eût pas d'écho. Au contraire. Les protestations vinrent de toutes parts. Une foule de gens qui ne sont jamais allés ni à St-Pierre ni à Miquelon, affirmèrent qu'on pouvait avoir confiance dans les St-Pierrais et les Miquelonnais, qu'il n'y avait pas de meilleurs Français qu'eux, et que, quand ils arborent le drapeau américain, c'est comme quand les Turcs chantent la *Marseillaise*.

Seulement, ils sont travaillés par des agitateurs cléricaux qui, n'ayant pas réussi à Paris, et en province, se rejettent sur les colonies, dans l'espoir d'intimider le gouvernement. Peut-être même songent-ils à se mettre à la tête d'une armée de Miquelonnais pour venir rétablir le Concordat en France.

M. Guernier, député de St-Malo, a poussé un cri d'alarme.

MM. Denys Cochin, Sachelet, Lefas ont protesté. Rien de pareil n'est à craindre des Miquelonnais.

M. Milliès-Lacroix, ministre des colonies, a donné la version officielle. Pour lui, tout le mal vient d'un certain M. Léglasse, président de la Morue française.

C'est, au fond, la Morue française qui a arboré le drapeau américain. Mais qu'attend d'un poisson qui porte un nom aussi décrié !

Le consul des Etats-Unis ne s'est pas laissé émouvoir par cette manifestation; en voyant arriver le drapeau de la morue française, il a eu une attitude très digne.

Il a dit :

— Je ne mange jamais que de la morue hollandaise.

Néanmoins, le gouvernement a cru devoir envoyer un navire de guerre pour, dit le ministre : « doubler, en quelque sorte, l'autorité morale de l'administration », et il a les yeux sur la morue française. Elle n'a qu'à se bien tenir. Si cette morue essayait de mettre la main sur la colonie, M. Milliès-Lacroix n'hésiterait pas à la saler.

Ces sières paroles ont satisfait la Chambre. Par 400 voix contre 30, elle a déclaré qu'elle avait confiance en M. Milliès Lacroix pour maintenir la morue française dans le devoir.

Au cours de cette même journée, il a encore été parlé de divers mécontents, tels que les victimes d'accidents de chemin de fer et les facteurs qui ne sont pas contents de la façon dont on distribue les étreunes.

On ne saurait trop les engager à arborer le drapeau américain.

Séance lundi.

Paul DOLLIUS.

Conférence publique

Dimanche dernier, 7 mars, il y avait *conférence publique* au café du Midi.

Sujet : La *question des écoles*; Explications dues aux pères de famille; Procès des professeurs et les désistements; Interpellation au Sénat et à la Chambre des députés; Démarches des députés en faveur de la liberté à St-Pierre; Conseil de l'Instruction publique; Agissements de l'Administration; Situation de deux professeurs libres dans une colonie française.

Plus de 700 personnes, dont au moins 500 pères de famille ou électeurs y ont acclamé l'orateur, M. Vieillot, et l'ordre du jour suivant a été voté :

ORDRE DU JOUR :

500 pères de famille et électeurs, après avoir entendu les explications de M. Vieillot, protestons énergiquement contre le vote émis par le Conseil d'administration, sur le projet de réglementation d'ouverture d'une école libre secondaire; constatons qu'en la circonstance le dit Conseil n'a tenu aucun compte des désirs de la population St-Pierraise en adoptant un règlement antilibéral; prions M. l'administrateur de se faire l'interprète auprès de M. le Ministre des Colonies, de notre demande ainsi formulée :

« L'ouverture pure et simple, à bref délai, de l'école libre secondaire sans limite d'âge pour les enfants. Nous ne demandons ainsi aucune faveur, aucune mesure d'exception, mais l'application du droit commun. »

Le lendemain à 9 heures une délégation de pères de famille s'est rendue au gouvernement et a remis à M. l'Administrateur l'adresse de protestation ci-dessus avec prière de la porter à la connaissance du Ministre des Colonies.

M. Didelot s'est, paraît-il, exécuté de fort

bonne grâce, chose que son prédécesseur avait refusé de faire en pareille occurrence.

Le Ministre a répondu presque aussitôt qu'il étudierait la question avec l'libéralisme et a engagé la population à attendre avec calme et confiance sa réponse définitive.

Les choses en sont là, mais on attend d'un moment à l'autre une solution favorable.

Avis très important.

VIENT DE PARAITRE :

ETUDE approfondie sur les *Asperges* et sur la *façon de les manger*, par Madame Saint U.....

Prix de la brochure. 0 fr. 10.

Spécialement recommandée aux personnes à qui leur situation réserve une place dans les dîners officiels du Gouvernement.

A VENDRE POUR CAUSE DE DÉPART

Meubles de salon, salle à manger et chambre à coucher, garniture de cheminée, piano, poêles d'appartement et de cuisine, service de table, batterie de cuisine.

S'adresser chez Monsieur J.-H. Icely.

Avis.

Vigneau Paul, poulleur, a l'honneur de prévenir le public qu'il continue en son nom personnel les affaires de son père, et qu'il effectuera tous travaux de poulie et de charrionnage qui lui seront confiés, à des prix modérés.

NOUS ACHETONS
les timbres poste ayant servi de

ST-PIERRE ET MIQUELON

en parfait état propres et sans déchirures à

1 c.	0 f 75 le cent	2 c.	1 f 00 le cent		
4-5 c.	2 f 00	%	10 c.	3 f 00	%
15 c.	2 f 50	%	20 c.	4 f 00	%
25 c.	4 f 00	%	30 c.	4 f 00	%
40 c.	12 f 50	%	50 c.	20 f 00	%
75c-1f.	30 f 00	%	Payement p. retour		

Adresser communication-envois à

THÉODORE CHAMPION ET C^{ie}

Paris - 13 Rue Drouot - Paris.

Imp. LA VIGIE — Le Gérant: W. Lefèvre.